

Commune de BOLLEZEELE

Compte rendu de la séance du conseil municipal du lundi 15 février 2021

Espace Jules Dehaene – 19 h 30 / 22 h 00

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2020 est approuvé

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

Absent excusé : Jean Noel LYOEN – a donné pouvoir à Bertrand DECANTER.

Monsieur le Maire expose que quatre classes de l'école publique seront fermées à compter du mardi 15 février. Par précaution et sans attendre le retour des tests d'enfants cas contacts, l'inspectrice en accord avec le directeur de l'école ont décidé la fermeture de ces classes au sein de l'école le Chat Botté pour les trois derniers jours avant les vacances.

Si nécessaire, l'accueil de loisirs d'hiver pourra être annulé.

1/ Approbation du compte de gestion, du compte administratif 2020 et affectation du résultat.

M. le Maire présente le compte de gestion 2020 dressé par le receveur municipal. Approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal.

M. Laurent VANPOUILLE est élu président de séance. Il présente les documents budgétaires relatifs au compte administratif 2020, comprenant les résultats de l'exercice, le détail des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement.

En fonctionnement : total des dépenses = 772 526.38 €
total des recettes = 971 953.75 €, soit un excédent de 199 427.37 €

En investissement : total des dépenses = 589 816.54 €
total des recettes = 712 285.95 €, soit un excédent de 122 469.41 €.

Les résultats des exercices antérieurs sont reportés :

En fonctionnement	67 036.95 €
En investissement	- 84 822.24 €

On obtient en section de fonctionnement un résultat à affecter de 266 464.32 €.

Et un solde d'exécution d'investissement de 37 647.17 €.

Les restes à réaliser d'investissement s'élevant à – 131 045 €, le déficit à couvrir en section d'investissement est de 93 397.83 €.

L'affectation du résultat 2020, soit 266 464.32 €, est donc ainsi définie :

- Apurement du déficit d'investissement :	93 397.83 €
- Report en fonctionnement 2020 :	173 066.49 €

M. le Maire quitte la salle.

Laurent VANPOUILLE, premier adjoint, assurant la présidence de séance, interroge le conseil municipal sur d'éventuelles remarques. Aucune remarque n'est émise. On procède au vote du compte administratif : il est adopté à l'unanimité.

M. le Maire regagne la salle.

M. le Maire est félicité pour la gestion des comptes de la commune. Il remercie vivement la directrice générale pour la qualité du travail effectué.

2/ CCHF : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

M. le Maire présente le rapport d'observations définitives, relatif à la gestion de la communauté de communes des Hauts de Flandre concernant les exercices 2014 et suivants, en application des dispositions de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières.

Ce rapport a été adressé par la chambre régionale des comptes au président de la communauté de communes des Hauts de Flandre, qui l'a présenté à l'organe délibérant.

La chambre l'adresse ensuite aux maires de toutes les communes membres de cet organisme.

Ce rapport est présenté au conseil municipal afin qu'il donne lieu à débat.

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des remarques de la Chambre Régionale des Comptes.

3/ Dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

M. le Maire expose que des achats doivent être réalisés en investissement avant le vote du budget 2021, il est nécessaire de faire une ouverture de crédits pour pouvoir régler les factures correspondantes.

Le conseil municipal donne son accord pour l'ouverture de crédits en section d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget 2020.

4/ Subvention à verser avant le vote du budget

Contrat d'Association avec l'École Privée - Solde de la participation 2020/2021

M. le Maire expose qu'il y a lieu de procéder au versement de la deuxième partie de la subvention à l'école Saint Cœur de Marie en février 2021 comme convenu dans la convention.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à procéder au versement de la somme de 9 326.53 euros avant le vote du Budget Primitif.

5/ Référent de la Commission Locale d'Information de la Centrale Nucléaire de Gravelines

La composition de la CLI de Gravelines va être révisée pour se confirmer au décret n° 2019-190. L'expérience montre que l'information au plus proche des habitants est la plus entendue. La représentativité de toutes les communes par son maire ou un représentant désigné par leur conseil municipal a été décidée. La désignation d'un suppléant est aussi à prévoir.

Après délibération le conseil municipal désigne pour représenter la commune au sein de la CLI de la Centrale Nucléaire de Gravelines :

- Représentant du maire : Bertrand DECANTER
- Suppléant : Pierre MARLE

6/ Convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale

M. le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec le Département en 2018 concernant l'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale. Cette convention avait une durée de deux ans.

Le Département a décidé par délibération de reconduire la prise en charge de l'entretien du marquage horizontal sur RD en agglomération.

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention transmise par le Département. Cette convention précise les modalités de mise en œuvre et d'entretien de la signalisation horizontale sur les routes départementales en agglomération.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable aux modalités définies. M. le Maire est autorisé à signer la convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale.

7/ Acte de candidature pour l'obtention du label Village Patrimoine

Monsieur le Maire donne la parole à Frédérique CHILOUP, conseillère municipale déléguée à la culture.

Elle présente le label Village Patrimoine et ses 6 règles d'or. La commune répond déjà à beaucoup de critères et l'obtention de ce label pourrait être porteur pour la commune.

Le coût pour la commune est de 0.25 € / habitant et par an.

L'association Bollezeele 2000 serait porteuse du projet, en accord avec la mairie.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de faire acte de candidature pour l'obtention du label Village Patrimoine pour la commune.

8/ SIECF – allée des peupliers

M. le Maire informe l'assemblée que le SIECF a donné un accord de principe pour la réalisation des travaux d'effacement et/ou d'enfouissement des réseaux dont le montant maximum est fixé à 135 500 € HT.

M. le Maire demande au conseil municipal de donner un accord définitif pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal :

- donne un accord définitif pour la prise en charge, par la Commune, de la part résiduelle qui se décompose de la façon suivante :

	Cout total prévisionnel des Travaux (en € HT)	Cout total prévisionnel des Travaux (en € TTC)	Part à charge prévisionnelle de la commune (en € HT)
Réseau de distribution publique d'électricité	77 000	92 388	76 990
Réseau télécom numérique	16 859.10	20 230.92	16 859.1
Réseau et matériel éclairage public	41 641	49 969.2	41 641
TOTAL	135 500	162 588.12	<u>135 500 €</u>

- sollicite le SIECF pour un étalement de la participation de 135 500 € sur 5 exercices comptables,
- précise que la participation sera budgétée pour un montant annuel de 27 100 €.

9/ Questions et informations diverses

- M. le Maire indique que le permis de construire à titre révocable, pour une durée de 5 ans, a été accordé pour l'implantation de la classe modulaire.
- M. le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2020, il informait que le rapport d'activités 2019 du SIECF était consultable en mairie ou sur le site du SIECF. Le conseil municipal n'émet pas de remarques sur ce rapport.
- Demande de subvention Etat - Plan de relance numérique écoles
La demande de subvention présentée en 2020 dans le cadre de l'Ecole Numérique Rurale n'a pas abouti. Elle concernait l'équipement de la nouvelle classe. M. le Maire indique qu'un plan de relance numérique écoles est en cours jusqu'au 31 mars 2021. Le dossier 2020 sera adapté pour permettre de solliciter une subvention dans le cadre de ce plan de relance.

De nombreux plans de relance sont en cours proposés par l'Etat ainsi que par la Région dans des thématiques très différentes (cantine scolaire, bâtiments...).

- **Accueil périscolaire et salle de musique**

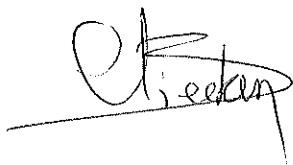
Le bâtiment devrait être terminé à la mi-mars. M. le Maire indique qu'il est nécessaire de définir le mobilier de ce nouvel équipement :

- M. le Maire rappelle que les réunions relatives au projet de territoire de la CCHF ont repris en visioconférence. Il invite les membres du conseil municipal à y participer.
- M. le Maire fait le point sur l'avancée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCHF. Il présente dans le détail les éléments concernant la commune.
- M. le Maire donne lecture de deux cartes de remerciements transmises par le personnel de l'EHPAD et les résidents pour les chocolats offerts par le conseil municipal.

Bertrand DECANTER interroge quant à la mise en place de barrières de dégel sur les voiries communales.

Marie-Noëlle AGEZ remercie les membres de la commission cantine pour la réalisation des crêpes pour les enfants fréquentant le restaurant scolaire le 2 février 2021.

La secrétaire de séance
Christine KIECKEN



Le Maire
Pierre MARLE

